

Arrêté n° 2024-111

**portant délégation de pouvoir pour le maintien de l'ordre
en faveur de la Directrice de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines**

La Présidente de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-1 et suivants ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

A R R E T E :

Article 1^{er} – Délégation de pouvoir est donnée à Madame Valérie BARBE-BOUDART, directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et les locaux mis à disposition de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ainsi que de la Maison de la recherche Germaine Tillion, situés au :

- 11 boulevard Lavoisier 49045 Angers Cedex 01,
- 5 bis, boulevard Lavoisier (Maison de la recherche Germaine Tillion) 49045 Angers cedex 01.

A ce titre, elle peut prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre, y compris l'appel à la force publique.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, Mme Christine GHEYSENS, Attachée principale d'administration de l'Etat, Directrice des services de l'UFR Lettres, langues et Sciences Humaines exerce les compétences prévues à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3- Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

Article 4 – Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

Françoise GROLLEAU

Présidente de l'Université

Signé le 09 juillet 2024

Destinataires : Directeur général des services, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Science humaines, Mme Christine GHEYSENS, Direction de la Prévention et de la Sécurité, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs).

Mise en ligne le : 10/07/2024 sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>